

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

N° ordre
20-55

N° ordre dans la séance :
DE-10072020-01

Date de la convocation :
02/07/2020

Date de l'affichage :
17 JUL. 2020

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, MARCHAND Christelle, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, CURTELIN Thierry, conseillers

Absents excusés : CROUZET Mauricette (procuration Emilie VALTON), SCALMANA Dominique (procuration Claude FELCI), GERRA Dominique (procuration à DRAPIER Thierry).

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

OBJET : COMEDEC (Communication Electronique Dématérialisée des actes d'Etat-Civil) – convention avec l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Monsieur le Maire informe qu'afin de favoriser les démarches administratives et lutter contre la fraude documentaire d'identité, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur développement, sur le plan national, un système de Communication Electronique Dématérialisée des actes d'Etat-Civil, appelée plate-forme COMEDEC. Cette plate-forme vise à la fois à répondre aux demandes d'élaboration des passeports et des cartes d'identité qu'aux demandes formulées par les offices notariaux.

Les conditions favorables à la mise en place de ce nouveau dispositif sont les suivantes :

- Une base dématérialisée des registres d'état-civil,
- Une pratique de communication dématérialisée des demandes via internet

En outre, la mise en place de cette procédure engendre d'une part la signature de conventions avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et le Ministère de la Justice pour l'obtention des autorisations et la mise à disposition de clés électroniques sécurisées aux agents affectés au Service de l'Etat-Civil ainsi que l'adaptation du logiciel de gestion pour permettre l'accès à la plate-forme d'interface COMEDEC pour la transmission des actes.

La commune de Culoz répondant à ces critères, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la mise en place du dispositif COMEDEC pour les échanges d'actes d'Etat-Civil,
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des conventions, selon les modèles annexés à la présente délibération, ainsi que tout acte relatif à la mise en place de ce projet,
- De réaliser l'adaptation du logiciel métier et de prévoir la formation de l'ensemble des agents concernés, les crédits nécessaires étant inscrits au budget

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la mise en place du dispositif COMEDEC pour les échanges d'actes d'Etat-Civil,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des conventions, selon les modèles annexés à la présente délibération, ainsi que tout acte relatif à la mise en place de ce projet,

DEMANDE la réalisation de l'adaptation du logiciel métier et de prévoir la formation de l'ensemble des agents concernés, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

